

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

ISOLEMENT ÉLECTRONIQUE DÉTENUIS ET RENSEIGNEMENT PÉNITENTIAIRE - (N° 2571)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par

M. Pietrasanta et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.

Au surplus, la proposition procède d'une confusion entre la communauté du renseignement évoquée à l'article 5 et le rôle de la CNCTR.